

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-522

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2017-522

Bordeaux - Allée de Boutaut - Cession d'un terrain de 2 198 m² à l'institut technologique FCBA - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'institut technologique FCBA (Forêt, cellulose, bois-construction, ameublement) est situé allée de Boutaut à Bordeaux. Cet institut est un acteur majeur du pôle de compétitivité Xylofutur et il agit en faveur de la promotion de la construction durable avec des matériaux biosourcés. Il contribue à valoriser les entreprises et industriels de la filière éco-construction de notre territoire.

FCBA a un projet destiné à l'extension de ses locaux afin de permettre le développement de ses activités d'études et d'essais, dans le domaine de l'acoustique et du vieillissement naturel du bois.

Un foncier appartenant à Bordeaux Métropole classé en zonage économique US 4 (artisanat et industrie légère) permettra de développer ce projet. Il s'agit d'une emprise de 2 198 m² de terrain nu, qui sera détachée de la parcelle cadastrée SY 9 et dans le prolongement du site actuel. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la 1^{ère} vente de foncier intervenue au bénéfice de FCBA (parcelle SY 26) le 1^{er} juillet 2003.

Ce projet comporte les aménagements suivants : création d'une aire de stockage d'environ 200 m², d'une zone de vieillissement naturel du bois d'environ 800 m² servant aussi de zone test et d'une voie de circulation.

Par ailleurs, un bâtiment « halle acoustique » destiné à la réalisation d'essais, sera construit principalement en limite de parcelle sur le foncier actuel et partiellement sur le foncier nouvellement acquis.

L'Institut FCBA prévoit d'investir 1,982 M€ HT dans ce projet immobilier. Il est à noter que conformément à la délibération du Conseil de la Métropole n°2017-361 du 16 juin 2017, il a été décidé de subventionner à hauteur de 237 840 € ce projet qui bénéficie aussi de soutiens de l'Europe FEDER (Fonds européen de développement régional) et de la région Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet considéré comme structurant, s'inscrit en compatibilité avec les politiques métropolitaines de développement économique et va contribuer au développement de la filière bois.

L'Institut FCBA va déposer prochainement un permis de construire, avec un début de chantier prévu au printemps 2018.

Saisis dans le cadre de la loi du 8 février 1995, les services de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) ont évalué le terrain à 130 € HT/m² par communiqué n° 063V2623 du 14 novembre 2016.

La vente de terrain s'effectuera au prix de 342 888 € dont 57 148 € de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable sur la totalité du prix de cession soit un prix HT (hors taxes) de 285 740 €.

Afin de concrétiser l'engagement de l'Institut FCBA, cet organisme a signé une convention valant promesse d'achat.

La présente délibération ne vaudra levée d'option qu'à compter de sa notification à FCBA, dans les conditions prévues par ladite promesse.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Plan local d'urbanisme 3.1 approuvé par délibération n° 2016/777 du 16 décembre 2016,

VU l'avis de la DIE n° 063V2623 du 14 novembre 2016,

VU la convention valant promesse unilatérale d'achat signé par l'institut FCBA,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de permettre l'extension de l'Institut FCBA qui contribue au développement de la filière bois sur notre territoire,

DECIDE

Article 1 : la cession d'un terrain de 2 198 m² à détacher de la parcelle SY 9 sis allées de Boutaut à Bordeaux à l'Institut FCBA ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer pour le financement de l'opération, pour un montant de 342 888 € dont 57 148 € de TVA, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et tous les actes s'y rapportant éventuellement.

Article 3 : le montant de la recette sera perçu au chapitre 77, article 775, fonction 61, du budget général de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2017	la Vice-présidente,
	 Madame Virginie CALMELS